

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
Vote à l'unanimité mains levées
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 17/05/2017
Et
Publication ou notification du :
22/05/2017

L'an 2017, le 15 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Mairie d'Argentré du Plessis s'est réuni à la Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/05/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/05/2017.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : BAYON Hélène, CRUBLET Marie-Christine, DEREPPER Maëlle, GILBERT Marie-Line, LEMERCIER Alexandra, PORIEL Isabelle, SALMON Aurore, MM : BASLÉ Denis, BICHET Gérard, BLOT Frédéric, BROSSAULT Christophe, CAILLEAU Claude, CATHELIN Philippe, DODARD Christophe, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DUFEU DIARD Hélène à Mme SALMON Aurore, DUPONT Vanessa à Mme DEREPPER Maëlle, FADIER Anne-Laure à M. CAILLEAU Claude, MM : CORBEL Jean-Yves à M. BLOT Frédéric, PASQUET Olivier à M. DODARD Christophe
Absent(s) : Mmes : HURIAU-FADIER Angélique, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : M. BICHET Gérard

2017-057 – Charte du Galo "Dam Yan, Dam Vèr" - Proposition d'adhésion à la charte de promotion de la langue gallo.

Dans la continuité de la démarche engagée le 18 juin 2012 par l'adhésion à la charte « Ya D'Ar Brezhoneg », la municipalité souhaite renforcer la position d'Argentré-du-Plessis comme commune attachée à sa région et à notre culture en vous proposant d'adhérer à la charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr ».

Cette charte est un moyen, pour les communes et les collectivités, de développer l'emploi du gallo dans la vie publique. Trois niveaux de certification sont proposés et il appartient à chaque commune de se déterminer et de trouver la forme la mieux adaptée à sa situation et l'évolution à envisager.

Dans un premier temps, l'adhésion à cette charte implique d'atteindre au moins le niveau 1 en mettant en œuvre 5 actions dont les 3 suivantes sont obligatoires mais réalisables par la rédaction d'un article dans le bulletin municipal :

1. Information auprès des habitants sur la langue gallo,
2. Information auprès des habitants sur la Charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr »,

Visibilité auprès du public du logo de la Charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr ».

- **ACCEPTE** d'adhérer à la charte « DU GALO, DAM YAN, DAM VER »
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de Certification pour la Charte « du Galo, dam Yan, dam Vèr » - Niveau 1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/05/2017
Le Maire
BEVIERE Jean-Noël,